

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2021

**Présents** : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc .C., Corlé V., Corbin T., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Goudet O., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V.

**Excusés** : M. Mme Guillaume M., (pouvoir à Hubert A.), Lenaerts P. (pouvoir à Pecchioli P.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Vail A. (pouvoir à Bourdin G.), Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

En préambule, monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de monsieur Aurélien Asselin remplacé par madame Joëlle Massola.

**1° Approbation du précédent compte-rendu de séance** : le conseil municipal approuve à 16 voix pour et 1 voix contre, le précédent compte-rendu. Des questions posées en fin de conseil ont eu leur réponse par la suite mais n'ont pas été transcrites dans le compte-rendu. Elles seront transmises demain aux élus.

**2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance** : monsieur Daniel Pistoli et madame Mélanie Gouault sont désignés secrétaires de séance.

**3° Minute de silence en hommage à Bernadette Poirou** : ce point est annulé à la demande de la famille de Patrick Rivière.

**4° Intervention de monsieur Patrick Rabjeau, chargé de mission « Petites Villes de Demain »**

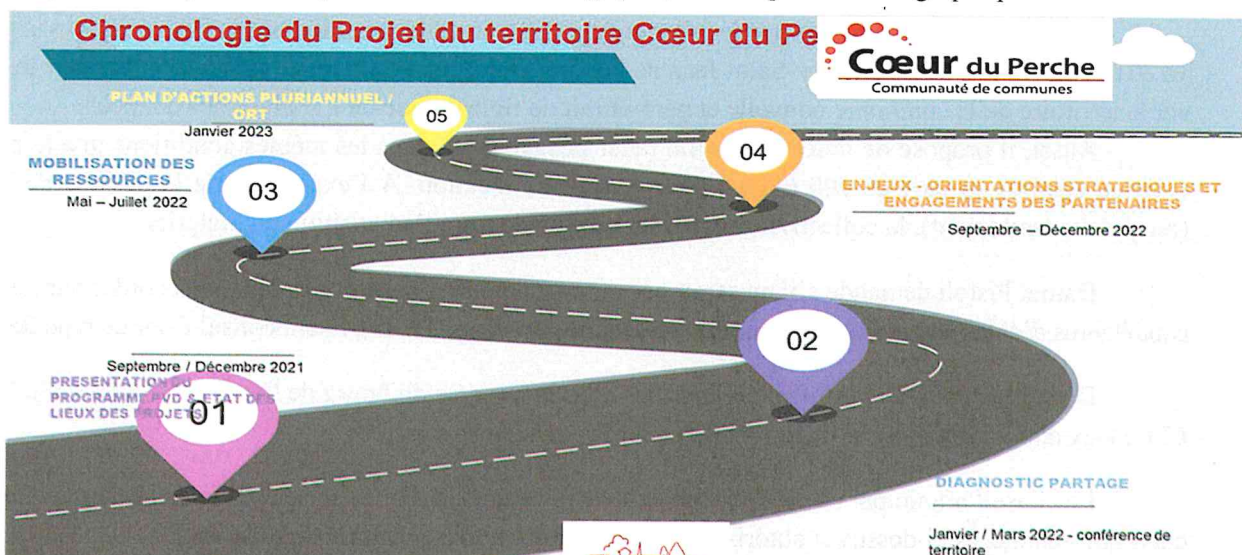
Présentation par monsieur Patrick Rabjeau d'un powerpoint à diffuser aux élus ainsi que la convention d'adhésion à ce programme.

La communauté de communes Cœur du Perche a signé le 23 juillet 2021 une convention d'adhésion au programmes Petites Villes de Demain avec l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Orne et Rémalard en Perche pour le compte des 5 pôles de centralité du territoire (Rémalard en Perche, Bretoncelles, Sablons-sur-Huisne, Berd'huis et Perche en Nocé).

Monsieur Patrick Rabjeau, chef de projet développement territorial a été recruté en septembre pour animer et coordonner les différentes opérations à engager sur la période 2021-2026 au service du projet de territoire dans le cadre du programme Petites villes de Demain et d'une Opération de Revitalisation du Territoire.

Première étape : concevoir avec l'ensemble des élus, acteurs et citoyens du territoire **un projet de territoire** au service du développement et de la revitalisation de Cœur du Perche afin de :

- conforter le dynamisme des communes qui exercent des fonctions de centralité
- améliorer les conditions de vie des habitants en milieu rural
- mobiliser les partenaires
- répondre aux problématiques de transition écologiques, numériques et démographiques



Monsieur le Maire interroge sur le rôle des élus. Monsieur Rabjeau répond que les élus, les acteurs du monde associatif et économique et les habitants participeront à un diagnostic qui devra être finalisé en mars 2022.

Madame Massola demande s'il y aura une participation citoyenne et si la population sera interrogée. Monsieur Rabjeau répond que les acteurs associatifs et économiques seront consultés.

Monsieur Rabjeau précise qu'il faut travailler avec les forces vives et s'impliquer pour développer la communication, la sensibilisation, l'information et organiser des enquêtes par exemple.

Madame Sorescu-Hingue demande si le comité de pilotage devra rendre compte des résultats et s'il existe également une obligation de résultat. Monsieur Rabjeau répond que l'Etat accompagne le processus, le changement de posture et qu'un calendrier sera mis en place.

Une prochaine réunion est programmée début 2022.

#### **5° Passage au référentiel budgétaire et comptable M57**

Ce référentiel est l'instruction la plus récente du secteur public local mise à jour par la DGCL et la DGFIP en concertation avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il assouplit les règles budgétaires. Il est appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, EPCI, communes). Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer ce référentiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **6° Approbation des nouveaux statuts du Te61**

Il convient de délibérer sur la nouvelle modification des statuts du Te61 suite à l'adoption par le comité syndical, lors de la séance du 29 septembre dernier de diverses modifications aux statuts actuels portant sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairage public et les éventuels travaux qui en découleront.

Ces nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité des votants.

#### **7° Signature d'une convention de location d'un second radar pédagogique**

Monsieur le Maire expose que le radar pédagogique installé actuellement rue Général Jouvin à Nocé va être déplacé sur l'axe Verrières-Saint Jean de la Forêt et qu'un second radar viendrait compléter le besoin sur le territoire de la commune nouvelle et permettrait de finir l'étude de l'analyse des données.

Aussi, il propose de louer un second radar pédagogique dans les mêmes conditions que le premier (version solaire) au tarif de 600 € TTC pour 6 mois de location. A l'expiration de la période de 6 mois (reconduite tacitement), la collectivité aura la possibilité de faire l'acquisition du matériel.

Daniel Pistoli demande s'il ne serait pas moins onéreux d'acheter des radars raccordés sur les candélabres d'éclairage public sans enregistrement des données. Le Te61 sera consulté sur ce type de radar.

Deux panneaux 30 km/h ont été installés dans la traverse du bourg de Corubert le long de la RD 627. Deux autres panneaux vont être installés sur les deux autres entrées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de louer un second radar pédagogique aux conditions énoncées ci-dessus et autorise le maire à signer une convention de location.

### **8° Renouvellement de la convention de fonctionnement d'une médiathèque**

La convention signée entre le Département de l'Orne et la commune de Perche en Nocé arrivant à expiration, il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans. La convention définit les engagements des parties et les conditions d'octroi des services, de l'aide technique et financière du Département de l'Orne, à travers les missions de sa médiathèque départementale, à la commune de Perche en Nocé pour la création, le développement et la gestion de sa médiathèque.

La commune s'engage à inscrire chaque année :

- une ligne budgétaire propre à l'achat de documents d'1 € minimum par habitant,
- une ligne budgétaire dédiée à l'action culturelle de la médiathèque de 0.30 € par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Le conseil municipal décide le renouvellement à l'unanimité des votants de cette convention et autorise le maire à la signer.

### **9° Renouvellement de la convention d'accompagnement de démarches en ligne avec le Reffet du Perche**

Pour rappel, la commune de Perche en Nocé avait signé en juillet 2018 un contrat avec la gérante du commerce « presse, tabac, point poste » de Nocé en juillet 2018 pour accompagner les habitants dans la réalisation de démarches en ligne (pré-demande de cartes d'identité, demandes d'immatriculation de véhicules, ...). Le contrat renouvelé annuellement arrive à échéance le 31 décembre 2021. La commune participe financièrement en contrepartie du service rendu à hauteur de 250 € HT par mois. Il est proposé la continuité de ce service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, ce qui est accepté à 23 voix pour et 1 abstention, sur 24 votants, madame Véronique Corlé n'ayant pas participé au vote.

L'activité du Reffet du Perche dont un compte-rendu est communiqué en mairie, est importante, et complète bien le dispositif France Services de la mairie.

### **10° Remplacement d'Aurélien Asselin dans les différentes commissions**

Monsieur Aurélien Asselin, démissionnaire, est remplacé par madame Joëlle Massola au sein des commissions :

- Aménagement durable
- Contrôle des listes électorales

### **11° Présentation d'une convention de mise à disposition d'un Conseiller Numérique par la CDC Cœur du Perche**

La C.D.C Cœur du Perche, labellisée France Services, propose de mettre à disposition des communes qui disposent d'un point France Services, un conseiller numérique qui aura pour missions auprès des habitants la maîtrise de l'outil informatique et du numérique en général. La mise à disposition prendrait effet le 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une durée de deux ans reconductibles. La contribution annuelle (le reste à charge) demandée à la commune de Perche en Nocé est fixée à 2 697,50 €.

Des conseillers s'interrogent sur le réel besoin de la population, sur les lieux de permanence du conseiller numérique, sera-t-il présent dans les communes historiques ? L'infrastructure est à mettre en place. C'est un complément à France Services.

Le conseil municipal, à 19 voix contre et 6 absentions, refuse cette mise à disposition en raison d'un manque d'informations à ce jour sur l'organisation de ce dispositif.

## **12° Examen d'une demande d'acquisition d'une portion de terrain**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'acquisition de madame Sylvie CHENEAU-RANDAZZO, propriétaire de l'immeuble situé au 2, place Letavernier, commune déléguée de Colonard-Corubert, cadastré 112 section C n°69, de tout ou partie de l'espace engazonné situé sur le domaine public, en façade de sa maison, avec accès à leur garage. Cet espace fait partie intégrante de la place Letavernier, donne accès à une maison sur le côté gauche. Un candélabre se situe sur cet espace, avec des réseaux à proximité.

Le conseil municipal, à 22 voix contre et 3 abstentions, donne un avis défavorable à cette demande.

## **13° Vente d'une parcelle à Préaux initialement à la SCI BBSJ PREAUX au nouveau propriétaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2021 approuvant la vente de la parcelle communale cadastrée préfixe 337 section D n°782 d'une surface de 89 m<sup>2</sup> au profit de la SCI BBSJ PREAUX représentée par monsieur Benoit Barthélémy au prix de 500 €. Il informe l'assemblée que cette vente n'a pas pu se faire car monsieur Barthélémy a vendu sa propriété dans les semaines suivant cette délibération à monsieur Eric Benavente et l'acte notarié n'a donc pas pu être établi.

Monsieur le Maire propose donc de vendre cette parcelle au nouvel acquéreur dans les mêmes conditions qu'avec l'ancien acquéreur, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **14° Décision modificative**

Le conseil municipal décide, sur proposition de monsieur le Maire, de prendre la décision modificative sur le budget général suivante pour :

- régler un supplément de travaux de couverture de la boulangerie de Préaux (dépose de pannes, fournitures et pose de nouvelles pannes) d'un montant de 1 974,96 €.
- ajuster les crédits inscrits en « travaux en régie »

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	-2 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	15 800 €	
722	Travaux en régie		13 800
	Total section de fonctionnement	13 800 €	13 800
<b>INVESTISSEMENT</b>			
2132 op 2001	Immeubles de rapport	2 000 €	
21318 op 1904	Constructions – autres bâtiments publics	7 400 €	
21318 op 1706	Constructions – autres bâtiments publics	3 200 €	
21318 op 1803	Constructions – autres bâtiments publics	-5 000 €	
2132 op 2103	Immeubles de rapport	8 200 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		15 800 €
	Total section d'investissement	15 800 €	15 800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 600 €</b>	<b>29 600 €</b>

### **15° Compte-rendu des dernières commissions**

Les comptes-rendus ont été communiqués aux élus avec la note préparatoire. Pas de questions posées.

### **16° Repas des anciens**

75 personnes inscrites. Au vu de la pandémie qui repart de plus belle, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de reporter le repas au printemps prochain en fonction de l'évolution de l'épidémie et décide d'offrir un colis de Noël aux personnes de 65 ans et plus.

### **17° Informations**

- Un médecin espagnol arrivera courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 à Nocé.
- Une sage-femme projette d'assurer des permanences 2 à 3 fois par mois à Nocé.
- Une personne est intéressée pour la reprise du restaurant de Nocé.

### **18° Questions orales : néant**

L'adjoint au Maire,  
Olivier POTTS

